

PROJET DE PARC ÉOLIEN LA BALANDIERE **CHAMPAGNE-LE-SEC & LINAZAY**

Une première permanence d'information à destination des habitants et riverains sur le territoire de la zone d'implantation du projet a été organisée entre septembre et novembre 2021 : 2 sessions ont été organisées à Linazay le 22 septembre 2021 et 2 autres le 30 novembre 2021 à Chaunay. L'objectif de cette première rencontre était de pouvoir **renseigner** de manière générale les participants sur le **déroulé du projet** et **présenter les étapes techniques** passées et à venir.

Afin de faciliter la compréhension des participants, 3 pôles étaient proposés :

- 1 pôle « accueil » assuré par la cheffe de projet qui s'est présentée et a expliqué le déroulé de la permanence ainsi que la mission poursuivie par Energiequelle ;
- 1 pôle « central » avec 3 calicots explicatifs Energiequelle sur le déroulé d'un projet, les contraintes et le schéma explicatif d'un parc éolien terrestre ;
- 2 pôles « d'échanges » avec 2 jeux de cartes de la ZIP animés par 2 membres Energiequelle qui ont répondu aux questions des visiteurs.



Dates des sessions de permanence

22 septembre 2021

12h-15h

17h30-20h30

Salle des fêtes de Linazay

30 novembre 2021

12h30-15h

17h30-20h

Restaurant de l'hôtel du commerce à Chaunay



Représentants du projet

La cheffe de projet et
3 collaborateurs



Participants

Environ 55 personnes au total

Principalement des habitants de Linazay



Thématiques abordées

Le choix de l'éolien, sa place dans la transition énergétique

Les contraintes afférentes à l'éolien

L'impact paysager de l'éolien et du projet, la réalisation des photomontages

Les différentes phases d'un projet éolien et le choix du lieu d'implantation

L'état d'avancement du projet et les travaux du bureau d'étude

Les mesures d'accompagnement

Le financement participatif

SUPPORTS UTILISÉS



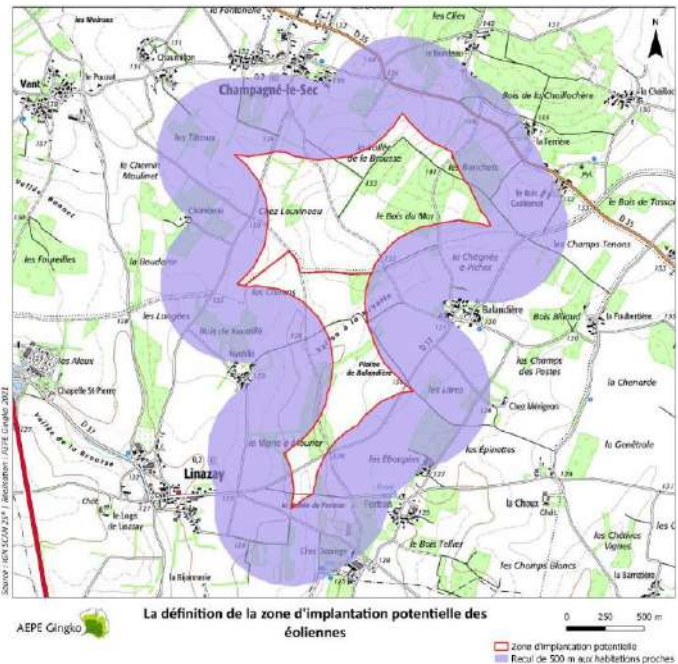
Présentation de la zone d'étude

La zone d'implantation potentielle respecte le critère de recul de 500 m aux habitations.

La zone d'implantation potentielle est localisée dans une zone ne présentant pas d'enjeux particuliers.

La zone d'implantation potentielle (ZIP) est la zone du projet de parc éolien ou pourrait être envisagée plusieurs variantes. Elle est déterminée par des critères techniques (gisement de vent) et réglementaires (éloignement de 500 m de toute habitation ou zone destinée à l'habitation). Ses limites reposent sur la localisation des habitations les plus proches, des infrastructures existantes, des habitats naturels.

(Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – Décembre 2016).

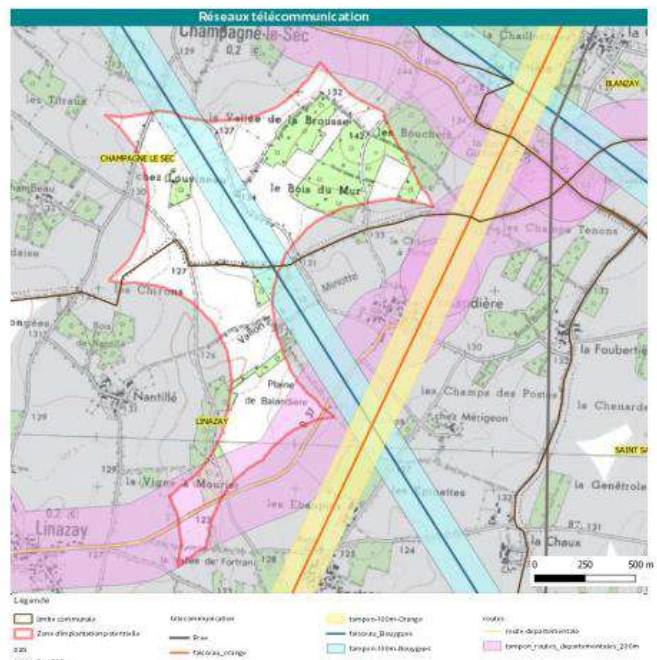


Support 1 : Présentation de la zone d'étude



Servitudes connues

- ZIP éloignée du radar météo-France de Cherves (à 70 km).
- Un faisceau hertzien géré par Bouygues Télécom traverse la ZIP du nord-ouest au sud-est.
- Un faisceau hertzien appartenant à Orange est situé à environ 190 m à l'est de la ZIP.
- La ZIP est traversée par la route départementale D37 au sud.



Support 2 : Carte des servitudes connues de la zone d'implantation potentielle

ILLUSTRATION DE LA PERMANENCE D'INFORMATION

